



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Juillet 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 29 Juin 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT - BEYRAND – CELAN — GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO
Mesdames BINET – BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – ETCHEVERS - HANRAS – MOREIRA – PENARD – REMIGI — SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Monsieur QUISSOLLE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame BETTON à Monsieur DUCOUT
Monsieur CHIBRAC à Madame REMIGI
Monsieur RECORS à Monsieur LANGLOIS
Madame ROUSSEL à Madame HANRAS
Madame SIMIAN à Monsieur BEYRAND
Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur QUINTANO est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur QUINTANO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 5 Avril 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2023 - DÉLIBÉRATION N°
2023/3/24
Réf : 8.7

**OBJET : TRANSPORT DE PROXIMITE – FIXATION DES TARIFS AU 1^{ER}
SEPTEMBRE 2023 - AUTORISATION**

Monsieur QUINTANO expose,

Par délibération n° 5/7 du 10 juillet 2019, vous avez fixé la tarification du transport de proximité « Prox'bus » au 1^{er} septembre 2019.

Il vous est proposé d'actualiser ces tarifs comme suit :

	Tarifs en vigueur	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023
Abonnement mensuel	20 €	22 €
Abonnement annuel (abonnement pour 12 mois de date à date)	150 €	156 €
Ticket 1 voyage aller simple	1,50 €	1,50 €
Carnet de 10 voyages	10 €	10 €
<u>Tarif solidarité</u> : Abonnement annuel (abonnement pour 12 mois de date à date)	40 €	40 €
Abonnements Scolaires	Les scolaires en correspondance justifieront de la gratuité via leurs cartes TER ou Trans-Gironde	40 € (pour les usagers ayant souscrit un abonnement annuel scolaire Nouvelle Aquitaine)
Renouvellement carte : perte ou autres	10 €	10 €

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Adopte** les tarifs du transport de proximité à compter du 1^{er} septembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/07/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 11/07/2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.